



Déclaration liminaire FSU Mayotte pour le CTA du 9 février 2022

Monsieur le Recteur,

Dans ce CTA, vous nous annoncez une nouvelle augmentation dans le second degré de 1473 élèves. C'est l'équivalent d'un collège de Mayotte (moyenne de 1316 élèves) Comment les accueillir alors que nous continuons de vivre dans des établissements saturés ? Question d'autant plus pressante que le contexte continue d'être tendu, des violences se sont déjà fait jour depuis la dernière rentrée notamment à Kahani.

Comment ne pas s'inquiéter de cette nouvelle augmentation d'effectifs non accompagnée de nouvelles capacités d'accueil alors que l'expérience récente du lycée de Kahani prouve que la réduction d'effectifs est une piste sérieuse pour réduire les violences dans les établissements. Celle-ci permet en effet de manière mécanique de mieux encadrer les élèves et démontrent s'il en était besoin l'importance d'une gestion plus en proximité des élèves.

Comment ne pas s'inquiéter de cette nouvelle augmentation d'effectifs alors que le E/D en collèges portant tous en REP et REP + est en moyenne à 27,1 ?

La FSU considère bien évidemment que tous les jeunes en âge de l'être doivent être scolarisés mais pas dans n'importe quelles conditions. S'il est dans nos valeurs de solidarité envers les plus jeunes de leur devoir une éducation, il faut s'en donner les moyens et les besoins sont massifs à Mayotte.

Alors que 140 nouveaux postes sont créés, les 20 HSA sont un indice de la difficulté à pourvoir les postes. A ce propos serait-il possible de connaître le ratio moyen d'HSA par agent ? Par ailleurs, les 10 postes de CPE ne permettent pas de rétablir une répartition suffisante par établissement et élèves. Enfin où sont les postes d'infirmières, d'assistantes sociales, d'AED dont nous avons tant besoin.

Mais surtout et en tous les cas, il est certain que la question de l'attractivité et de la stabilisation des agents continue de se poser. Nous sommes toujours dans l'attente de mesures interministérielles sur la prime de stabilité, sur le remboursement partiel de loyer, l'instauration des ASA, la hausse de l'indexation, la prise en compte de l'AGS. Qu'en est-il du décret qui devrait modifier les pénalités de l'ISG ?

Nous ne voyons rien venir susceptible d'inverser la tendance, à moins que notre ministre décide d'appliquer « le quoi qu'il en coûte » au système public d'éducation de Mayotte. La santé et l'éducation n'ont pas de prix !